

ANNEXE

QUI RÉPARE ? QUI ENTRETIENT ?

D'une manière générale :

Le **locataire** a à sa charge les petites réparations, l'entretien courant ainsi que les dégradations dues à un usage anormal du logement.

Le **propriétaire** s'occupe des réparations importantes ou structurelles ainsi que le remplacement du à la vétusté, un vice de construction ou à un cas de force majeure.

Tableau électrique

Locataire : remplacement coupe circuits et fusibles.

Propriétaire : remplacement.

Douilles, ampoules

Entretien et remplacement.

Détecteur de fumée

Entretien et remplacement (vérification du fonctionnement, dépoussiérage, remplacement des piles).

Interphone

En cas de détérioration, remplacement boîtier et combiné.

Compteur d'eau individuel

Entretien.

Parties extérieures

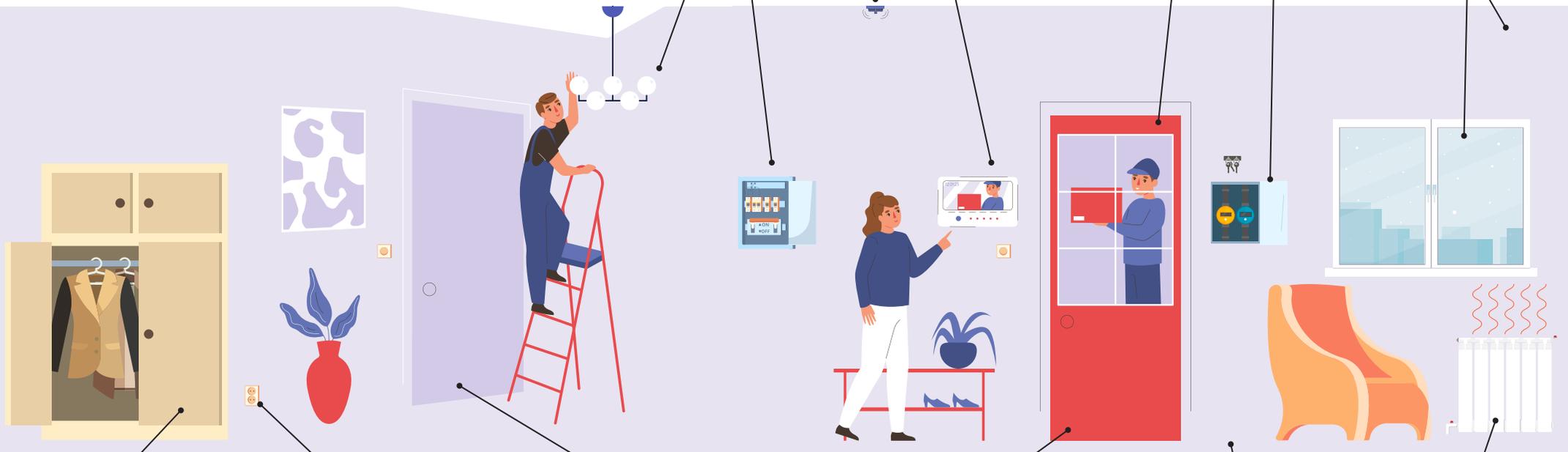
Entretien jardins privés, terrasses, gouttières, etc.

Murs, plafonds

Maintien en état de propreté. Menus raccords de peinture et tapisseries. Rebouchage des trous.

Ouvertures intérieures et extérieures

Entretien fenêtres, portes, stores, etc.



Placards

Graissage. Remplacement des tablettes, tasseaux, boutons et poignées.

Interrupteurs, prises électriques et téléphoniques

Entretien et remplacement si détériorés.

Portes

Graissage des gonds, paumelles et charnières. Entretien, remplacement de la poignée.

Serrures, canons : Graissage et remplacement de petites pièces.

Clés et badges : Remplacement.

Sol

Entretien et pose de raccords parquet, dalles, linoléum, moquette.

Radiateurs

Entretien.